



Acte n° 2023C234

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 14/12/2023
Présents :	29	
Pouvoirs :	7	
Votants :	36	

Le 21 Décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : David POMMIER.

OBJET : CULTURE - Convention avec l'Association Les Passeurs

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de la culture et de l'économie, rappelle que la communauté de communes Dombes Saône Vallée a signé en 2021 une convention avec l'association Les Passeurs dont l'objet est « la promotion, la diffusion et le développement du cinéma sur le territoire de la Dombes Saône Vallée ».

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023 et compte tenu des actions réalisées par cette association et des résultats obtenus, M. Yves DUMOULIN propose de reconduire cette convention pour trois ans.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/12/2023,

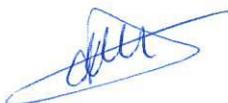
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de convention entre l'association Les Passeurs et la communauté de communes pour une durée de trois ans ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

A Saint Didier de Formans,
Le 21/12/2023

**Le Secrétaire de Séance,
David POMMIER**



Affichage sous format électronique le : 26/12/2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

